

DÉLIBÉRATION N°2025-69

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°2024-33 du 10 juillet 2024 approuvant les tarifs de location des salles à l'université.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	30
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Considérant le développement des infrastructures de l'université et l'attractivité de ses sites,
Le conseil d'administration a pris la délibération suivante à l'unanimité :

L'actualisation des tarifs de location de salles est approuvée conformément au tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération abroge et remplace la délibération 2024-33 susvisée.

Fait à Nîmes le 09 décembre 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Classée sous la référence : 2025-69
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 12/12/2025
Transmis au recteur le : 12/12/2025
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

**TARIFS LOCATION DE SALLES
NIMES UNIVERSITE**

	1/2 JOURNEE	JOURNEE
AUDITORIUM 640 places	1 000,00 €	2 000,00 €
AMPHI 300 places	600,00 €	1 200,00 €
AMPHI 200 places	500,00 €	1 000,00 €
AMPHI 190 places (CARMES)	200,00 €	400,00 €
AMPHI 150 places	400,00 €	800,00 €
AMPHI 97 PLACES (Carmes)	150,00 €	300,00 €
Salles 150 personnes	250,00 €	500,00 €
Salles 80 personnes	150,00 €	300,00 €
Salles 40 places	100,00 €	200,00 €
SALLE DU CONSEIL 25 postes/50 personnes	450,00 €	900,00 €
SALLE DE REUNION 40 personnes	150,00 €	300,00 €
SALLE DE CONFERENCE ET VISIO 48,2 m² / 49 personnes	450,00 €	900,00 €
ROOFTOP	1 000,00 €	2 000,00 €
GYMNASSE 1056 m²/132 personnes	750,00 €	1 500,00 €
SALLE DE DANSE 144 m² / 35 personnes	500,00 €	1 000,00 €
DOJO 144 m² / 35 personnes	500,00 €	1 000,00 €
BULLE 112 m² / 49 personnes	400,00 €	800,00 €
COUR / TERRASSE BASTION / DOUVE	1 000,00 €	2000,00 €
Espace de réalité virtuelle Vauban- bât G (incluant salle d'observation, à la salle de pratique VR ainsi que l'accompagnement d'un modérateur VR)	600 €	1200 €

Une réduction peut être appliquée pour les partenaires à la discrétion du Président

Parking sur Hoche et Carmes : 5 véhicules maximum pour l'organisation

Tarif soirée : supplément entre 150 et 300 euros

Jusqu'à 22 heures 150 euros, après 22 heures 300 euros

Demande d'un assistant technique ou audiovisuel : 150 euros

Classée sous la référence : 2025-69 Publiée sur le site de Nîmes Université le : 12/12/2025 Transmis au recteur le : 12/12/2025 Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois	Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.
---	---